Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2026/2213

30.9.2026

DÉCISION (PESC) 2026/2213 DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ

du 29 septembre 2026

portant nomination du chef de la mission de l'Union européenne d'assistance à la frontière au point de passage de Rafah (EU BAM Rafah) (EU BAM Rafah/3/2026)

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 38, troisième alinéa,

vu l'action commune 2005/889/PESC du Conseil du 25 novembre 2005 établissant une mission de l'Union européenne d'assistance à la frontière au point de passage de Rafah (EU BAM Rafah) [1], et notamment son article 10, paragraphe 1,

considérant ce qui suit:

(1) En vertu de l'article 10, paragraphe 1, de l'action commune 2005/889/PESC, le Comité politique et de sécurité (COPS) est autorisé, conformément à l'article 38, troisième alinéa, du traité, à prendre les décisions appropriées aux fins de l'exercice du contrôle politique et de la direction stratégique de la mission de l'Union européenne d'assistance à la frontière au point de passage de Rafah (EU BAM Rafah), et notamment la décision de nommer un chef de mission.

(2) Le 22 septembre 2026, le COPS a adopté la décision (PESC) 2026/2157 [2] prorogeant le mandat de M^me^ Nataliya APOSTOLOVA en tant que chef de la mission EU BAM Rafah pour la période allant du 1^er^ octobre 2026 au 31 octobre 2026.

(3) Le 28 septembre 2026, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2026/2190 [3] modifiant l'action commune 2005/889/PESC et prorogeant le mandat de l'EU BAM Rafah pour la période allant du 1^er^ octobre 2026 au 30 juin 2027.

(4) Le 11 août 2026, la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité a proposé de nommer M. Vittorio STINGO en tant que chef de la mission EU BAM Rafah pour la période allant du 1^er^ novembre 2026 au 30 juin 2027.

(5) Compte tenu des informations fournies par Israël et par l'Autorité palestinienne, il convient de prendre une décision portant nomination de M. Vittorio STINGO en tant que chef de la mission EU BAM Rafah pour la période allant du 1^er^ novembre 2026 au 30 juin 2027,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

M. Vittorio STINGO est nommé chef de la mission de l'Union européenne d'assistance à la frontière au point de passage de Rafah (EU BAM Rafah) pour la période allant du 1^er^ novembre 2026 au 30 juin 2027.

[1] JO L 327 du 14.12.2005, p. 28, ELI: http://data.europa.eu/eli/joint_action/2005/889/oj.

[2] Décision (PESC) 2026/2157 du Comité politique et de sécurité du 22 septembre 2026 prorogeant le mandat du chef de la mission de l'Union européenne d'assistance à la frontière au point de passage de Rafah (EU BAM Rafah) (EU BAM Rafah/2/2026) (JO L, 2026/2157, 24.9.2026, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec/2026/2157/oj).

[3] Décision (PESC) 2026/2190 du Conseil du 28 septembre 2026 modifiant l'action commune 2005/889/PESC établissant une mission de l'Union européenne d'assistance à la frontière au point de passage de Rafah (EU BAM Rafah) (JO L, 2026/2190, 29.9.2026, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec/2026/2190/oj).

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Elle est applicable sous réserve de l'adoption d'une décision du Conseil prorogeant la validité de l'action commune 2005/889/PESC au-delà du 30 septembre 2026.

Fait à Bruxelles, le 29 septembre 2026.

Par le Comité politique et de sécurité

La présidente

L. MANDEL VENSILD